

Droit à l'image

Apparition de votre enfant sur différents médias 2026-2027

Au cours de l'année scolaire et dans le cadre de diverses activités pédagogiques et sorties (course d'école, camp, spectacles, animations, fête de collège, etc.), il se peut que votre enfant soit photographié ou filmé. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter le coupon ci-dessous et de le remettre au maître de classe à la rentrée.

	Oui	Non
1. L'élève et ses parents acceptent qu'il·elle apparaisse sur différents supports dans le cadres scolaire (affichage dans la classe, expositions, réunion des parents, etc.)	☐	☐
2. L'élève et ses parents acceptent qu'il·elle apparaisse sur différents supports qui peuvent être transmis à d'autres parents d'élèves (photo de classe, clé USB)	☐	☐
3. L'élève et ses parents acceptent la publication de ses réalisations (dessins, sculptures,) sur le site internet de l'école ou lors d'une manifestation/exposition.	☐	☐
4. Dans le cadre de projets scolaires, spectacles ou d'activités organisées par la commune (visite de la déchetterie, de l'hôtel de ville, activités en forêt, ...) des photos ou des vidéos réalisées peuvent être publiées dans la presse (Omnibus) ou sur le site internet de la commune d'Orbe. L'école demande alors que les élèves ne soient pas identifiables (images des élèves de dos ou visages floutés). L'élève et ses parents acceptent qu'il·elle apparaisse sur ces supports aux conditions ci-dessus.	☐	☐

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de diffuser sur internet et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, WhatsApp, etc...) des images ou des séquences filmées d'élèves lors d'un spectacle scolaire par exemple.

Sonia Gloor
Directrice

✂

Droit à l'image

Les soussignés ont pris connaissance de la circulaire « Droit à l'image » sur le site Internet de l'établissement :

Nom et prénom de l'élève : _____ Classe : _____

Date : _____ Signature de l'élève : _____

Signature des parents ou des représentants légaux ayant l'autorité parentale :

A garder en classe par le maître de classe